



Commune des Aviron

Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

30 JAN. 2018

que la convocation du Conseil a été faite le **08 janvier 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. VLODY René – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. BERNARD Alex – Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Vente des parcelles AS 1333 et AS 1338

- SAS I.A.C
- Prolongation de la promesse de vente

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 5 en date du 5 novembre 2010 le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles cadastrées AS 1333 et 1338 pour la réalisation d'un espace commercial en amont du giratoire de la RD11.

L'acquéreur des parcelles étant la SAS Investissement, Aménagement, Commerce (I.A.C) - (ex SCI du square) représentée par Monsieur Orly DARTY.

Une promesse de vente a été signée dans ce cadre le 19 mai 2011 moyennant un prix principal de 663 000 euros pour les parcelles AS 1333 d'une superficie de 181 m² et AS 1338 d'une superficie de 4 566 m². Le délai de réalisation de la promesse a été prorogé le 3 décembre 2012 pour une durée de 24 mois.

Cette promesse a fait l'objet d'une nouvelle prolongation autorisée par délibération du Conseil Municipal le 3 avril 2015 sur la base d'une valeur vénale actualisée à 713 000 euros pour les deux parcelles soit 4 747 m² (accord sur le nouveau prix de vente formulé par le futur acquéreur le 20 mars 2015).

Le 16 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé, de nouveau, une prolongation de la promesse au 16/12/2017 pour des motifs liés au bouclage financier de l'opération et à la nécessité de recommencer les autorisations d'urbanisme.

Par courrier reçu en mairie le 7 décembre 2017, le futur acquéreur a sollicité du conseil la possibilité de prolonger une ultime fois la promesse au **30 novembre 2018** en précisant que toutes les procédures administratives y compris le délai de recours des tiers sont clôturées et que le démarrage des travaux est prévu courant 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 30 novembre 2018 des parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- Confirmer son autorisation de vendre les parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- Autoriser le Maire ou en son absence la première adjointe, à signer :
 - tout document afférent à cette délibération ;
 - la prorogation de la promesse de vente ;
 - l'acte de vente correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Autorise la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 30 novembre 2018 des parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- Confirme son autorisation de vendre les parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- Autorise le Maire ou en son absence la première adjointe, à signer :
 - tout document afférent à cette délibération ;
 - la prorogation de la promesse de vente ;
 - l'acte de vente correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

